



Allée du Bois 59287 Lewarde
03 27 71 37 37
www.coeurdostrevent.fr

RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Préambule :

Les projets de budgets primitifs 2023 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 février 2023 et seront suivis des décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil Communautaire.

Les documents budgétaires « officiels » transmis aux membres du Conseil Communautaire répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction M14. Le présent rapport de présentation à vocation à synthétiser et commenter les données issues de ces documents budgétaires.

Ces documents officiels et le présent rapport seront mis à disposition au public en application de l'article L.2313-1 du CGCT. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance soit par :

- Consultation sur place au siège de Cœur D'Ostrevent à Lewarde ;
- Envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse contact@cc-coeurdostrevent.fr;
- Envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction des documents demandés.

Après deux années éprouvantes dues à l'état sanitaire de la France impacté par la crise du Covid, la préparation budgétaire 2023 s'est, une nouvelle fois, inscrite dans un contexte très difficile. C'est en effet dans un contexte très incertain, placé sous le signe d'une inflation majeure et d'une évolution très défavorable des prix de l'énergie et des matières premières, qu'a été élaboré ce projet de budget, conformément aux orientations budgétaires définies par le Conseil Communautaire.

Cependant, notre feuille de route est perpétuée et conserve toute sa pertinence. Nos priorités budgétaires pour 2023 attestent de notre engagement collectif à relever ensemble les défis que nous nous sommes fixés :

- Accompagner la relance économique ;
- Permettre un développement équilibré et solidaire des communes du territoire ;
- Offrir aux habitants un cadre de vie de qualité conjuguant valorisation du patrimoine et offres de services.

A cet effet, le présent budget répond à plusieurs objectifs :

- Un budget prudent en fonctionnement permettant le maintien d'une épargne suffisante participant à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement ;
- Un budget ambitieux en investissement permettant le financement des opérations prioritaires du mandat en cours ;
- Le maintien d'une situation financière saine et d'un endettement et d'une pression fiscale mesurés.

1 – LE BUDGET PRINCIPAL

Les tableaux présentés dans ce rapport permettent de comparer les budgets primitifs 2022 et 2023. Les montants affichés du BP 2022 sont corrigés des décisions modificatives intervenues en cours d'exercice.

Pour rappel, le périmètre de ces budgets a été modifié du fait de la réintégration de la commune d'Emerchicourt dans le périmètre intercommunal à la date du 1^{er} juillet 2022.

➤ 1 – 1 – Les grands équilibres du budget principal 2023

- **Les résultats de l'exercice 2022 et leur reprise anticipée au budget primitif 2023 :**

Ces résultats, encore provisoire, deviendront définitifs après le vote du compte administratif 2022 le 8 juin prochain. Ils s'établissent comme suit :

En €	Résultat clôture exercice 2021	Part à affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat exercice 2022	Résultat clôture exercice 2022
Section d'investissement	- 567 752,14		- 866 449,23	- 1 434 201,37
Section de fonctionnement	3 544 619,82	567 752,14	907 800,21	3 884 667,89
TOTAL	2 976 867,68	567 752,14	41 350,98	2 450 466,52

Le budget primitif 2023 reprend donc par anticipation, les résultats provisoires à la clôture de l'exercice 2022, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 3 884 667,89 € ;
- Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 1 434 201,37 €.

Dans le cadre de ce budget, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 est affecté en section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) à la couverture du déficit reporté pour un montant de 1 434 201,37 €).

L'excédent de fonctionnement reporté, disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 2 450 466,52 €, est maintenu en section de fonctionnement à la ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté.

- **La vue d'ensemble du budget primitif 2023 – principal**

Cette vue d'ensemble se présente comme suit, avec reprise anticipée des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2022 :



En €	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	29 832 002,39	29 444 214,87
Opérations d'ordre	2 135 179,00	72 500,00
Excédent de fonct. reporté		2 450 466,52
TOTAL	31 967 181,39	31 967 181,39

En €	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 404 616,00	341 937,00
Opérations d'ordre	72 500,00	2 135 179,00
Déficit reporté	1 434 201,37	1 434 201,37
Excédent de fonct. Capitalisé		
TOTAL	3 911 317,37	3 911 317,37

➤ 1 – 2 – La section de Fonctionnement

- **1 – 2 – 1 – Les recettes de fonctionnement (hors résultat reporté) :**

Chapitre	Libellé	BP 2022 (+DM)	BP 2023	Variation
013	Atténuations de charges	30 000,00	60 000,00	100 ,00 %
70	Produits des services	547 155,32	478 474,87	-12,55 %
73	Impôts et taxes	19 817 037,00	21 202 833,00	6,99 %
74	Dotations et subventions	6 948 027,00	7 071 596,00	1,99 %
75	Autres produits de gestion courante	415 464,00	509 175,00	18,94 %
77	Produits exceptionnels	197 581,40	119 100,00	-39,72 %
78	Reprises provisions	4 500,00	3 036,00	-32,53 %
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	1 391 761,48	72 500,00	-
	Total recettes de fonctionnement	29 351 526,20	29 516 714,87	0,56 %

❖ **Chapitre 013 – Atténuations de charges : 60 000€**

Il s'agit essentiellement des remboursements sur rémunération du personnel, en cas d'absence, lesquels sont bien-sûr très aléatoires. Ces atténuations de charges sont évaluées à 60 000 € pour 2023.

❖ **Chapitre 70 – produits des services : 478 474,87 € :**

Les produits des services, évalués à 478 474,87 €, sont composés essentiellement des recettes attendues de la revente des matériaux issus de la collecte sélective (261 550 € au BP 2023) et de la refacturation aux communes du service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (117 721 €). La baisse de ces produits au BP 2023 s'explique essentiellement par la baisse annoncée des cours des matériaux.

❖ **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 21 202 833 €**

Les impôts et taxes se répartissent comme suit :

En €	BP 2022 (+DM)	BP 2023	Variation
Impôts directs locaux (THRS, TFB, TFNB, CFE)	2 811 865	3 152 045	12,09 %
CVAE	1 313 414	1 411 352	7,45 %
IFER	200 200	207 055	0,34 %
Taxe GEMAPI	479 541	500 000	4,26 %
TASCOM	548 327	557 860	1,73 %
TEOM	6 542 914	7 052 160	7,78 %
Fraction TVA (ex THRS)	6 037 113	6 591 788	9,18 %
FNGIR	422 042	267 778	-36,55 %
Attributions de compensation	572 484	572 458	-
FPIC	889 137	889 137	-
Autres reversements	0	1 200	-
TOTAL	19 817 037	21 202 833	6,99 %

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont prévus en hausse de 6,99 % par rapport au BP 2022.

- Aucune augmentation de taux ne sera mise en œuvre en 2023. Ces taux seront donc reconduits à leur niveau de 2022 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	12,04 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	0,363 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	4,61 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	15,00 %
Cotisation foncière des entreprises :	31,02 %

- Cette évaluation du produit fiscal attendu pour 2023 tient compte de la revalorisation des valeurs locatives foncières de 7% et la réintégration de la commune d'Emerchicourt dans le périmètre intercommunal en année pleine (impact financier total évalué à environ 860 000 €).
- La CVAE : la loi de Finances pour 2023 entérine la suppression totale de la CVAE en 2 ans. Elle sera réduite de 50 % en 2023 puis définitivement supprimée en 2024. L'évaluation faite pour 2023 correspond à la moyenne du produit perçu sur les 3 dernières exercices.
- La TVA : la fraction de TVA qui remplace la taxe d'habitation sur les résidences principales, est décorrélée des évolutions locales et sensible à la conjoncture économique nationale. La TVA augmenterait d'environ 5 % par rapport à 2022.

- La FNGIR : Cœur d'Ostrevent devient à nouveau bénéficiaire de ce fonds en lien avec la réintégration d'Emerchicourt. A noter que Cœur d'Ostrevent n'a bénéficié d'aucun reversement du FNGIR à ce chapitre.
- Les attributions de compensation : le même montant d'attributions de compensation est inscrit au BP 2023 dans l'attente de leur révision éventuelle dans le courant de l'exercice.

❖ **Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 7 071 596 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre se répartissent comme suit :

En €	BP 2022 (+DM)	BP 2023	Variation
Dotation d'intercommunalité	1 114 560	1 234 678	10,77 %
Dotation de compensation	1 828 702	1 868 702	2,18 %
Compensations fiscales	961 106	1 071 147	11,44 %
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)	99 065	121 410	22,55 %
Autres participations (Etat, région, Département et autres)	2 928 832	2 585 856	-11,71 %
Fonds Départemental de Péréquation de la TP (FDPTP)	15 762	189 803	1 104 %
TOTAL	6 948 027	7 071 596	1,78 %

- Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont prévus en hausse de 1,78 % par rapport au BP 2022, essentiellement en lien avec la réintégration de la commune d'Emerchicourt.
- Les autres participations, sont composées essentiellement des remboursements par l'Etat d'une partie des salaires versés aux agents employés dans les différents chantiers d'insertion (790 006€) et des différents soutiens versés par CITEO au titre de notre compétence « déchets » (834 074 €).
- La prévision au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) correspond au montant versé au titre de l'exercice 2022.

❖ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 509 175 €**

Ces autres produits de gestion courante, évalués à 509 175 €, sont composés essentiellement du produit de la refacturation aux communes de la part « investissement » de la cotisation payée au SIDEN-SIAN au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines en hausse de 17,83 % par rapport à 2022 (327 517 € avec Lewarde) et de la redevance

versée par EDF au titre de la concession d'électricité en hausse 2022 (100 000 € au BP 2023 contre 70 000 € au BP 2022).

❖ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 119 100 €**

Ces produits exceptionnels, évalués à 119 100 €, sont composés exclusivement du remboursement, par le SIDEN-SIAN, de la part intérêt de l'annuité d'un emprunt qui aurait dû lui être transféré et payée par Cœur d'Ostrevent.

❖ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 72 500 €**

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits transférables. Les amortissements sont prévus pour 72 500 €.

• **1 – 2 – 2 – Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit par chapitre budgétaire :

Chap.	Libellé	BP 2022 (+DM)	BP 2023	Variation
011	Charges à caractère général	6 417 590,00	6 855 964,00	6,83 %
012	Charges de personnel	5 427 078,40	5 400 000,00	-0,50 %
014	Atténuations de produits	3 808 686,00	3 368 334,00	-11,56 %
65	Autres charges de gestion courante	12 868 835,00	13 298 241,00	3,34 %
66	Charges financières	23 840,00	24 000,00	0,67 %
67	Charges exceptionnelles	1 019 997,00	692 103,00	-32,15 %
68	Dotations aux provisions	3 037,00	100 588,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	92 772,39	
023	Virement à la section d'investissement	2 009 330,48	1 385 179,00	-31,06 %
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	750 000,00	750 000,00	0,00 %
	TOTAL	32 328 393,88	31 967 181,39	-1,12 %

❖ **Les charges à caractère général : 6 855 964,00 €**

Ce chapitre totalise 22,33 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges à caractère général sont prévues en hausse de 6,83 % (438 374 € en volume) par rapport au BP 2022.

Cet écart s'explique essentiellement par l'augmentation notable du coût de la collecte des déchets en lien avec la révision des prix des marchés de collecte qui nous est particulièrement défavorable en cette période de forte inflation. Les prestations de collecte

sont ainsi prévues en hausse de 9,55 % (388 359 en volume) par rapport à 2022. À noter que le budget du service déchets émerge à plus de 66 % sur ce chapitre de dépenses.

Une augmentation mesurée voire une baisse des budgets afférents aux autres services compense cette augmentation du budget consacré à la collecte des déchets.

❖ **Les charges de personnel : 5 400 000 €**

Ce chapitre totalise 17,59 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de personnel sont prévues en baisse de 0,50 % (27 078,40 € en volume) par rapport au BP 2022.

Cette évaluation tient compte :

- De la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 (mesure qui s'applique en année pleine en 2023) ;
- De la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie B et C décidée par l'Etat ;
- De l'alignement du traitement minimum sur le SMIC ;
- Du glissement vieillesse – technicité (GVT) qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements de grade et d'échelons ;
- Des recrutements à opérer sur postes devenus vacants suite au départ de leurs titulaires (mutations, fins de contrat ou décès).

❖ **Les atténuations de produits : 3 368 334 €**

Ce chapitre totalise 10,97 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les atténuations de produits sont prévues en baisse de 11,56 % (440 352 € en volume) par rapport au BP 2022 en raison du fait qu'en lien avec la réintégration d'Emerchicourt, nous ne sommes plus prélevés au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de ressources (FNGIR) instauré pour compenser les effets négatifs de la réforme de la taxe professionnelle pour les collectivités concernées.

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- Au montant total des attributions de compensation versées aux neuf communes concernées au titre de l'exercice 2023 pour 3 351 334 € ;
- A divers dégrèvements de contributions directes à restituer pour 17 000 €.

❖ **Les autres charges de gestion courante : 13 298 241 €**

Ce chapitre totalise 43,28 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges sont prévues en hausse de 3,34 % (429 406 € en volume) par rapport au BP 2022.

Ces charges sont composées essentiellement :

- Des indemnités de fonction des élus évaluées à 272 448 € sur la base des montants délibérés en début de mandat ;
- Des participations obligatoires aux organismes de regroupement évaluées globalement à 11 923 271 €.
- Des subventions aux associations et personnes de droit privé et autres subventions évaluées à 1 102 522,00 €.

Les variations suivantes sont prises en compte au budget 2023 :

- Adhésion au SMARAME du fait du retour d'Emerchicourt : + 10 000 € ;

- Augmentation des cotisations versées au SIDEN-SIAN 101 622 € (+ 6,73 %) ;
- Augmentation de la contribution au SIAVED : + 244 848 € (+ 1,08 %) ;
- Augmentation de la contribution au SMAPI : + 15 053 € (+4,54 %) ;
- Nouvelles aides aux travaux des propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU et ORI : 31 943 € ;
- Nouvelles aides aux agriculteurs (PSE en herbe) : + 35 000 €.

Le détail des participations et subventions attribuées est produit en annexe de la maquette budgétaire officielle.

❖ **Les charges financières : 24 000 €**

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement, soit 0,08 %, avec un total de 24 000 €. Il s'agit des charges liées aux intérêts de la dette en diminution de 0,67 %.

❖ **Les charges exceptionnelles : 692 103 €**

Ces charges sont constituées :

- De la subvention prévisionnelle d'équilibre à verser au budget annexe des zones d'activités pour un montant de 497 291,00 € ;
- Des crédits nécessaires au remboursement de l'acompte versé par l'Etat au titre du dispositif du filet de sécurité pour un montant de 165 540 € (Cœur d'Ostrevent n'est pas éligible à ce dispositif) ;
- De la part « intérêts » de l'emprunt dont la charge nous est remboursée par le SIDEN-SIAN pour un montant de 29 272,00 €.

❖ **Les dotations aux provisions : 100 588 €**

Cette dotation aux provisions d'un montant de 100 588 € correspond au montant estimé du risque financier encouru au titre des contentieux en cours.

❖ **Les dépenses imprévues : 92 772,39 €**

Cette enveloppe de crédits pourra être utilisée en cours d'exercice via une décision budgétaire modificative. Son montant n'excède pas le plafond réglementaire de 7,50 % des dépenses réelles inscrites au BP 2023.

❖ **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) et virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 2 135 179 €**

Ces deux chapitres correspondent :

- Aux dotations aux amortissements à opérer sur l'exercice 2023 pour un montant de 750 000 € (chapitre 042) ;
- Au virement à la section d'investissement pour un montant de 1 385 179 €.

Ces montants participent à l'autofinancement de notre programme d'investissement tel que décliné ci-après.

➤ **1 – 3 – La section d'investissement**

• **1 – 3 – 1 – Les ressources d'investissement :**

Elles totalisent 3 911 317,37 € dont 1 776 138,37 € de recettes réelles incluant 53 302 € de restes à réaliser de l'exercice 2022.

❖ **Les recettes financières : 1 647 820,62 €**

Elles sont constituées :

- De la part de l'excédent de fonctionnement reporté de 2022 affectée en réserve à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 1 434 201,37 € ;
- De l'estimation du FCTVA sur les investissements pour 210 459,25 € ;
- Du remboursement d'avances consenties aux entreprises impactées par la crise sanitaire pour 3 160 €.

❖ **Les recettes d'équipement : 128 317,75 €**

Elles sont constituées :

- De la subvention attendue de la Région (PRADET) pour le financement de l'aménagement de pontons sur les berges de la Scarpe pour 41 016 € ;
- De la subvention attendue du Département au titre de l'appel à projets « mobilité » pour 34 000 € ;
- Des restes à réaliser de l'exercice 2022 pour 53 301,75 €.

❖ **Les recettes d'ordre : 2 135 179,00 €**

Ces recettes d'ordre pour 1 385 179 € au chapitre 021 et pour 750 000 € au chapitre 040 correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

• **1 - 3 - 2 - Les dépenses d'investissement :**

Elles totalisent 3 911 317,37 € dont 2 404 616 € de dépenses réelles incluant 7 668 € de restes à réaliser de l'exercice 2022.

Comme vu préalablement, le résultat reporté de l'exercice 2022 correspond à un besoin de financement de 1 434 201,37 € inscrit à la ligne D001.

❖ **Les opérations financières : 160 030 €**

Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital des emprunts et d'une avance de l'Agence de l'Eau en cours pour un montant total de 160 030 €.

❖ **Les opérations d'ordre : 72 500 €**

Elles sont constituées de la seule dotation aux amortissements des subventions.

❖ **Les opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 2 236 918 € (hors restes à réaliser)**

Ces opérations se déclinent comme suit par services :



ARTICLE	SERVICES	Crédits proposés
SERVICE TECHNIQUE		149 674,00 €
2182-020-501	FLOTTE AUTOMOBILE	51 624,00 €
	LOGAN DACIA - Adm Générale	15 288,47 €
	ZOE - Adm Générale	11 335,53 €
	Véhicule utilitaire - Centre de formation	25 000,00 €
	BÂTIMENTS	7 700,00 €
	<i>Lewarde :</i>	
21538-020-501	Chauffage : P3	6 500,00 €
2135-020-501	HALL Salle CC: Eclairage	1 200,00 €
	EQUIPEMENTS	37 100,00 €
2158-020-501	EQUIPES TECHNIQUES - MATERIEL	18 000,00 €
2188-020-501	Salle Bifolia: Réfrigérateur	1 600,00 €
2184-020-501	Divers Service : Mobilier	6 000,00 €
2188-020-501	Matériel Festivités	11 500,00 €
	TRAVAUX	53 250,00 €
21538-810-893	Interventions sur tracé du SMTD chambres fibre	20 000,00 €
2041583-898	Aménagement numérique du territoire	33 250,00 €
SERVICE INFORMATIQUE		51 605 €
	MATERIEL INFORMATIQUE	40 165 €
2183	Matériel informatique pour modernisation du système informatique et télétravail - PC Portables	15 000 €
2183	Remplacement des onduleurs	2 250 €
2183	Remplacement des onduleurs baies distribuées	915 €
2183	Refonte Cœur de réseau	450 €
2183	Mise en place SD WAN	1 450 €
2183	Armoire PC Télétravail + Cadenas	1 000 €
2183	Portail Captif	850 €
2183	Mise en replication des serveurs AD et fichiers	1 250 €
2183	Solution sensibilisation phishing....	5 000 €
2183	Remise en état baie réseau du centre de formation	2 000 €
2051	Licences Microsoft + Outlook (Remplac des postes)	3 000 €
2188	Matériel divers appareils photos, casques, téléphone fixe	1 500 €
2183	Lecture publique : Emerchicourt PC pour nouvelle bibliothèque	3 000 €
2183	Lecture publique : PC remplacement du 1er parc	2 500 €

	LOGICIELS METIERS	
2051	Logiciel Serv. Dév Eco Suivi Emploi formation ODOO	
2051	ADOBE Licence	1 440 €
2051	Lecture Publique : Emerchicourt licence pour nouvelle bibliothèque	2 000 €
CENTRE DE FORMATION		23 500 €
2158-24-513	Chantier bâtiment - Plateforme individuelle roulante (respect nouvelles normes remplacement échelles)	10 000 €
2158-24-513	Aménagement des Cours d'eau -Remplacement équipement attelage tracteur	10 000 €
2158-24-513	Matériel secourisme pour SST	3 500 €
PISCINE		374 850 €
2031	Etude de faisabilité : AMO pour rédaction et programmation	82 400 €
2031	Etudes préalables (de sol, pollution, géothermie,etc)	142 690 €
2313	Rémunération architecte retenu	57 600 €
2313	Indemnisation Artichectes non retenus	92 160 €
HABITAT		886 500 €
20423-897	ERBM TRAVAUX	786 000 €
	<i>FENAIN Cité Agache (1er acompte)</i>	116 400 €
	<i>MASNY Cité Champ Fleuri - 1ère tranche (1er acompte)</i>	126 000 €
	<i>PECQUENCOURT Cité Barrois - 3ème tranche (acompte)</i>	115 200 €
	<i>HORNAING Cité Heurteau (solde)</i>	428 400 €
20423-70-897	PLAI - Accompagner la production dans le parc locatif social	100 500 €
SERVICE DECHETS		200 000 €
2188	Bacs	100 000 €
	<i>OMR</i>	45 000 €
	<i>EMR</i>	45 000 €
	<i>Verre</i>	10 000 €
2188	Composteurs nouvelles consignes de tri	100 000 €
ENVIRONNEMENT		254 943 €
	Aménagement de la Scarpe	181 320 €
2031	<i>Etude MO</i>	14 320 €
238-2315	<i>Travaux sur berges pour installations de 3 pontons</i>	167 000 €
2188	ACHAT VAE OT OSTREVENT TOURISME	56 623 €
21534-020-501	Fourniture et pose de 2 bornes de recharges electriques	17 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		56 000 €
20422	Aide à l'immobilier d'entreprises	56 000 €
	<i>Flutech</i>	16 000 €
	<i>Avica Longelin</i>	16 000 €
	<i>Nouveaux projets</i>	24 000 €
LES ARGALES		239 846 €
2158-823	Matériel espaces verts CF	2 000 €
21538-823	Video surveillance	55 000 €
21534-823	Eclairage public	15 000 €

2128-823	Réfection des accès	
2158-823	Achat traceuse pour terrain basket	
2158-823	Agrés sportifs :	
	<i>Station treet work out</i>	51 000 €
	<i>Equipt beach volley + Terrain</i>	22 787 €
	<i>Equipt terrain basket + traçage</i>	10 558 €
	<i>Terrain tennis ballon</i>	15 755 €
2158-823	Jeux en bois	1 900 €
		36 046 €
TOTAL DEPENSES		2 236 918 €

A noter que ce projet de budget primitif 2023 principal ne prévoit aucun recours à l'emprunt.

2 – LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Ce budget annexe s'équilibre à la somme de 1 758 585,78 € en section de fonctionnement et à la somme de 3 764 615,00 € en section d'investissement.

Il a été établi avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2022 tels que validés par le comptable, à savoir :

- Un déficit de fonctionnement reporté de 935 794,78 € ;
- Un excédent d'investissement reporté de 2 957 341,27 € ;

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 est repris à la ligne D002 – déficit de fonctionnement reporté – en section de fonctionnement. Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 est quant à lui repris à la ligne R001 – excédent d'investissement reporté – en section d'investissement.

➤ 2 – 1 – La section de fonctionnement

• 2 – 1 – 1 – Les dépenses de fonctionnement :

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 682 791€, en hausse de 21,55 % (121 068 € en volume) par rapport au BP 2022.

❖ Chapitre 011 – Charges à caractère général : 282 850 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont affectés essentiellement :

- A l'entretien des voies et réseaux des zones d'activités voiries et fils d'eau, nettoyage bouches d'égouts, salage verts...);
- A l'entretien et aux charges de fonctionnement des deux villages d'entreprises pour 38 200 € (eau, électricité, chauffages, maintenance des équipements, entretien des locaux...);
- A l'entretien des terrains pour 68 000 € ;
- A la réalisation d'études pour 60 000 € (études géotechniques préalables à la cession de terrains, études zones humides) ;
- Au paiement des taxes foncières au bénéfice des communes essentiellement pour 44 000 €.

❖ **Chapitre 012 – Charges de personnel : 340 000 €**

Sont rémunérés sur ce budget annexe les agents affectés essentiellement à la gestion des zones d'activités et les agents du service technique en charge de l'entretien des espaces verts de ces mêmes zones d'activités soit un effectif de 8 agents exerçant leurs fonctions à temps complet. Ces charges de personnel sont évaluées à 340 000 € et tiennent compte de l'effet GVT et des mesures gouvernementales aboutissant à la revalorisation des salaires versés aux agents.

❖ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 141 €**

Ces charges correspondant essentiellement à la subvention à verser à l'Amicale du Personnel pour les agents rémunérés sur ce budget annexe d'un montant de 2 136 € (8 agents x 267 €).

❖ **Chapitre 66 – Charges financières : 57 000 €**

Ces charges correspondent à la part « intérêts » de l'annuité de la dette portée par ce budget annexe (intérêts courus non-échus déduits).

❖ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 800 €**

Est prévue à ce chapitre une enveloppe de crédits de 800 € permettant d'éventuelles annulations de titres de recettes en cours d'exercice.

❖ **Ligne 042 – transferts entre sections : 140 000 €**

Seule est prévue une dotation aux amortissements des immobilisations pour 140 000 €. Cette dotation, inscrite également en recettes de la section d'investissement, participera à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

• **2-1-2- Les recettes de fonctionnement**

Le niveau de recettes réelles de fonctionnement s'établit à 1 758 750,98 €, en hausse de 52,10 % (602 422,77 € en volume) par rapport au BP 2022.

Cette hausse est imputable à la reprise sur provision constituée en 2015 dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC « Barrois » pour un montant de 1 089 940 €.

❖ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 654 645,78 €**

Sont essentiellement prévus à ce chapitre :

- Le produit des loyers dus par les entreprises locataires d'entreprises pour un montant de 155 000 € ;
- La subvention prévisionnelle d'équilibre du budget principal pour un montant de 497 291,00 €. Ce montant pourra être revu à la baisse en fin d'exercice 2023 au vu des taux d'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement ;
- La redevance due par la SAFER pour un montant de 2 353,00 € au titre de la mise à disposition de terrains.

❖ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 14 000,00 €**

Ces produits correspondent au recouvrement de créances initialement admises en non-valeur auprès de diverses entreprises locataires des villages d'entreprises (cautions).

❖ **Chapitre 78 – Reprise sur provision : 1 089 940,00 €**

Cette provision avait été constituée en 2015 pour tenir compte du risque financier lié à la concession d'aménagement de la ZAC « Barrois » conclue avec le SEM Territoires 62. Il sera proposé au Conseil Communautaire de reprendre cette provision au BP 2023 dans la mesure où elle ne correspond plus à la réalité du risque ayant motivé sa constitution.

2 – 2 - La section d'investissement

2-2-1- Les dépenses d'investissement

Le niveau des dépenses réelles d'investissement s'établit à 3 764 615,00 €, en hausse de 23,68 % (720 762,81 € en volume) par rapport au BP 2022.

❖ **Chapitre 16 – Les dépenses financières : 361 163,00 €**

Ces dépenses sont constituées :

- du remboursement de la part « capital » de l'annuité de la dette imputée sur ce budget annexe pour 300 000,00 € ;
- du remboursement éventuel des cautions versées par les entreprises locataires des deux villages d'entreprises pour 61 163,00 €.

❖ **Chapitre 20, 21 et 23 – Opérations d'équipement : 3 118 606,00 €**

Ces dépenses sont déclinées dans chacune des opérations suivantes :

- Zone d'activités « La Renaissance » (existante et extension) : 2 895 506,00 €

Sont prévus :

- Une enveloppe de crédits de 99 000,00 € pour le financement d'études de sols et de bornages de terrains ;
- Une enveloppe de crédits de 26 000,00 € pour le financement de dépenses nécessaires à l'acquisition du reliquat du secteur 3 (indemnités diverses, frais SAFER, frais notariés) ;

- Une enveloppe de crédits de 65 000,00 € pour travaux de voirie et d'éclairage public à réaliser sur la zone existante ;
- Les travaux de voirie et réseaux divers à réaliser en lien avec l'acquisition du secteur 1 par la société Bils-Deroo pour 2 705 506,00€ (demi-giratoire, routes, éclairage public etc...)

- Zone d'activités « Barrois » : 194 600,00 €

Sont prévus essentiellement :

- Le versement d'une participation de 7 000,00 € à la SEM Territoires 62 pour complément de prix (cession d'un terrain à un prix inférieur au prix d'équilibre de la concession) ;
- Une enveloppe de travaux de 120 000,00 € au titre de la compensation de zones humides ;
- Une enveloppe de crédits de 25 000,00 € pour travaux de voirie, d'éclairage public et le remplacement de clôtures ;
- L'installation d'un système de vidéo-protection pour 40 000,00 €.

- Zone d'activités « De Sessevalle » : 18 700,00 €

Sont prévus :

- Une enveloppe de crédits de 15 000,00 € pour travaux d'éclairage public et le remplacement de clôture ;
- Une enveloppe de crédits de 3 700,00 € pour travaux de voirie.

- Signalétique des zones d'activités : 6 000,00 €

Cette enveloppe de crédits est affectée à la fourniture et la pose de panneaux.

- Base de vie : 3 800,00 €

Cette enveloppe de crédits sera affectée à l'acquisition d'outillage nécessaire à l'entretien des espaces verts des zones d'activités.

❖ Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 284 846 €

Cette enveloppe de crédits pourra être utilisée en cours d'exercice via une décision budgétaire modificative. Son montant n'excède pas le plafond réglementaire de 7,50 % des dépenses réelles inscrites au BP 2023.

2-2-2 Les recettes d'investissement

Le niveau des recettes réelles d'investissement s'établit à 667 273,73 €.

❖ Chapitre 16 – les recettes financières : 61 163,00 €

Ces recettes correspondent à l'encaissement des cautions dues par les nouvelles entreprises locataires des cellules des deux villages d'entreprises.

❖ **Chapitre 024 – Cession de terrains : 606 110,73 €**

Ce produit de cessions de terrains est attendu au titre des ventes suivantes d'ores et déjà délibérées :

Zone « De Sessevalle » :

- Vente cabinet podologique : 45 200,00 €
- Vente société Maxi-Chalet : 61 978,00 €
- Vente micro-crèche : 19 932,73 €

Zone « La Renaissance » :

- Vente société MTK : 84 000,00 €
- Vente société TPRN : 295 000,00 €
- Vente société OGC Construction : 100 000,00 €

A noter que ce projet de BP 2023 annexe des zones d'activités ne prévoit aucun recours à l'emprunt.

3 – BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Un budget annexe est présenté pour chacune des cinq opérations en cours.

Ces budgets couvrent les opérations de lotissement en cours et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité financière conduit à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Par souci de simplification, seules vous sont présentées les opérations réelles.

Pour certains budgets, la section d'investissement est équilibrée par le versement ou le remboursement partiel d'avances du budget principal. Bien que prévus dans certains budgets, ces versements ou remboursements ne seront réalisés qu'à la clôture des opérations.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont repris par anticipation dans chaque budget annexe sans affectation possible en section d'investissement.

1 - Budget annexe de l'opération « Bruille-Lez-Marchiennes – Extension le Village »

Cette opération, lancée en 2012, a été mise en sommeil en 2014 en phase d'acquisitions foncières

- ❖ Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 218,73 € en section de fonctionnement et à la somme de 84 076,60 € en section d'investissement.

- ❖ En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2022, soit 118,73 € est repris au R002. Sont prévus en dépenses réelles :
 - Le paiement de la taxe foncière non-bâtie pour 100,00 € ;
 - Des frais divers pour 118,73 € (inscription permettant d'équilibrer cette section) ;
- ❖ En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2022, soit 84 076 ,60 € est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal pour 83 976,60 € (inscription permettant d'équilibrer cette section).

Cette opération pourra être clôturée après la réalisation de la vente de son emprise foncière à la commune au prix de 130 000,00 € (délibération du Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2022). Elle devrait se solder par un déficit de l'ordre de 168 000,00 €.

2- Budget annexe de l'opération « Emerchicourt – Chemin d'Azincourt »

Cette opération, lancée en 2004, a été mise en sommeil en phase travaux en 2014 mais surtout en 2019 suite au retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal.

- ❖ Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 1 532 826,01 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 454 822,00 € en section d'investissement.
- ❖ En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement reporté de 2022, soit 3,01€, est repris au D002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- Les frais de gestion sur la vente des terrains d'emprise de l'opération à un aménageur privé pour 72 500,00 € (5% de 1 450 000,00 €). Ces frais de gestion sont versés au budget principal ;
- Le paiement de la taxe foncière non bâtie pour 5 000,00 €,
- Des frais divers pour 501,00 €.

Sont prévus en recettes réelles :

- Le produit de la vente des terrains d'emprise de l'opération à la SAS JPC – M. Aménagements pour 1 450 000,00€ (délibération du Bureau Communautaire du 22 septembre 2022);
 - Des produits divers pour 4,01 € (inscription permettant d'équilibrer cette section).
- ❖ En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2022, soit 25 280,03€, est repris au D001. Est prévu en dépenses réelles, le remboursement de l'avance du budget principal pour 1 346 719,97 €.

Cette opération pourra être clôturée après la réalisation de foncière. Cette opération devrait se solder par un déficit de l'ordre de 913 400,00 € à la charge du budget principal.

3 – Budget annexe de l'opération « Fenain – Cité du Rond-Point »

Cette opération, lancée en 2007, est achevée depuis la vente de son dernier lot en 2021.

- ❖ Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 171 891,47€ en section de fonctionnement et à la somme de 153 118,28 € en section d'investissement.
- ❖ En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2022, soit 18 773,19 € est repris au R002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- La réfection des trottoirs (préalable à la rétrocession des voies et réseaux à la commune) pour 116 500,00 € ;
 - Le contrôle du réseau d'assainissement (également préalable à la rétrocession des voies et réseaux) pour 35 000,00 € ;
 - Des frais divers pour 19 273,19 € (inscription permettant l'équilibre de cette section).
- ❖ En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2022, soit 76 017,14 €, est repris au R001. Est prévu en recettes réelles, le versement d'une avance du budget principal pour 75 982,86 € permettant d'équilibrer cette section.

Cette opération pourra être clôturée après la rétrocession de ses voies et réseaux à la commune. Elle devrait se solder par un déficit de l'ordre de 152 000,00 € à la charge du budget principal.

4 – Budget annexe de l'opération « Monchecourt – Le Village »

Cette opération, lancée en 2007, est toujours en phase de commercialisation (deux lots invendus à ce jour).

- ❖ Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 212 977,73 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 052 769,48 € en section d'investissement.
- ❖ En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement reporté de 2022, soit 16 227,05 €, est repris au D002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- Le contrôle des réseaux d'assainissement pour 60 000,00€ ;
- La reprises des bordures et enrobés pour 13 500,00€ ;
- Le paiement des taxes foncières pour 250,00€ ;
- Le règlement des frais de gestion sur la vente des derniers lots pour 4 980,00€.

Sont prévus en recettes réelles :

- Le produit de la vente des deux derniers lots pour
- Des produits divers pour 16 228,05€ (inscription à cette section).

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 059-245901152-20230406-DB2023_04_06_5A-DE

- ❖ En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2022, soit 934 769,80 € est repris au D001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal pour 955 599,80 €.

5 – Budget annexe de l'opération « Somain – Fenain – Terroir des Deux Villes »

Cette opération, lancée en 2005, a été mise en sommeil en 2014 en phase d'acquisitions foncières.

- ❖ Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 7 195,69€ en section de fonctionnement et à la somme de 20 175,20€ en section d'investissement.
- ❖ En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2022, soit 0,69€, est repris au R002.

Est prévu en dépenses réelles le règlement des taxes foncières et de frais divers pour un montant total de 4 200,69€.

- ❖ En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2022, soit 13 520,20€, est repris au D001.

Est prévue en recettes réelles une nouvelle avance du budget principal pour équilibrer cette section, à hauteur de 17 720,20 €.

Cette opération affiche à la clôture de l'exercice 2022 un déficit cumulé de l'ordre de 1 328 600,00 € à la charge du budget principal.